Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213501315-20260205-DCM2026_I_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'HERMITAGE (ILLE ET VILAINE)
EN DATE DU 3 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois février à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de L'HERMITAGE s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la salle Xavier Grall sous la présidence de monsieur André CHOUAN, Maire, après avoir été convoqué le vingt-huit janvier conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-huit janvier deux mille vingt-six.
Nombre de conseillers en exercice .....: 27
Nombre de conseillers présents .....: 20
Nombre de conseillers votants.....: 24
Date d'affichage des délibérations.....: 04/02/2026

Présents : Mr CHOUAN, Maire, Mme GUITTENY, Mr GAUTRAIS, Mme DAOULAS, Mr ECOLLAN, Mme FAUDE, Mr PENHOUET, Mr JOUANNY-RAMEY, adjoints, Mme LEMOINE, Mr POISLANE, Mme JOUET, Mr DUGUE, Mme LEPAGE, Mr FERRE, Mme COLLIAUX, Mr DEVALAND, Mme JUET, Mme ESCADAFALS-BIDAUX, Mr BERTHOU, Mme MAUGARS

Excusés : , Mme PREIS (pouvoir à Mr Jouanny-Ramey) Mr BOURGEOIS (pouvoir à Mr Devaland), Mr TILLON (pouvoir à Mr Dugué) Mr FRIN (pouvoir à Mr Poilasne)
Absents : Mme GUYOMARD, Mr KERGASTEL, Mr DIAGANA

Mr FERRE a été élu secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION 2026 –I-14 – SPORTS – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GOL DE L'AGGLOMERATION RENNAISE (SIGAR) – RAPPORT D'ACTIVITE 2024
(Rapporteur : M. Le Maire)

Le Syndicat Intercommunal du Golf de l'Agglomération Rennaise (SIGAR) est composé de 4 membres : Saint-Jacques de la Lande, l'Hermitage, la Chapelle-des-Fougeretz, Rennes.
Il est propriétaire du golf public de Rennes Saint-Jacques qui porte notamment sur un parcours de 18 trous, un parcours de 9 trous, un parcours compact, un practice, un putting green, etc.

En 2017, la concession de service public a été confiée à Formule Golf pour une période de 10 ans. Selon le contrat, la redevance d'exploitation perçue par la collectivité est assise sur une partie fixe de 55 000 € actualisable et une partie variable égale à 3 % du produit d'exploitation jusqu'en 2021 et 6 % pour les années suivantes.
Ce contrat a été revu en 2022, par avenant, pour prendre en charge une partie de la baisse d'activité subie par l'exploitant et liée aux travaux de rénovation du clubhouse sous maitrise d'ouvrage du SIGAR.

Dans le cadre de ce contrat, Formule Golf, au-delà des travaux quotidiens de maintenance, se doit de réaliser un certain nombre d'investissements.

- travaux d'aménagement des terrains avec la rénovation de départs,
- création d'un 2ème green au 9 du parcours 9 (afin de solutionner des problématiques de voisinage),
- curage des fossés en préparation des travaux de drainage du 1 et 10 du parcours 18 trous,
- travaux sur les systèmes d'arrosage du parcours et réparations de fuite ainsi que l'installation d'un système de sonde afin de mieux gérer l'arrosage du golf.

Le bon entretien du terrain fait l'unanimité notamment lors de l'organisation des compétitions. L'activité semble avoir retrouver son niveau normal après la crise sanitaire ainsi que la canicule de 2022 dont l'impact sur la qualité du parcours s'est ressenti jusqu'en mai 2023. En 2024, une forte pluviométrie a impacté le golf avec notamment la fermeture de celui-ci pendant une semaine, celui-ci n'étant plus accessible.
Le golf de Rennes s'est par ailleurs engagé depuis plusieurs années dans un programme de préservation et de développement de la biodiversité (ruches, zone de fauche tardive, gestion de l'arrosage etc..). Des partenariats avec la LPO ont été conclus. Le golf de Rennes-St Jacques a signé en 2023, la charte pour officialiser l'engagement des golfs vers sa labellisation. Il a obtenu en 2024 le label biodiversité argent en partenariat avec la Fédération Française de Golf et le Museum d'Histoire Naturelle.

Bilan sportif :
. nombre de licenciés en hausse : 708 (pour 664 en 2023)
. nombre de membres associatifs en légère hausse : 349 (pour 330 en 2023)
En 2024, le golf a reçu notamment le Championnat de France Senior et différentes compétitions sponsorisées.
L'école de golf gérée par l'Association Sportive : 30 enfants de 5 à 16 ans et gratuité pour les plus jeunes pour l'accès au terrain et au practice.

Bilan Golf scolaire :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa notification ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213501315-20260205-DCM2026_I_14-DE

Initiation au golf pour enfants en éducation physique sur le temps scolaire : 450 enfants accueillis sur l'année (9 écoles et 20 classes) et formation des scolaires de CM2, sur près de 85 séances d'apprentissage. Le SIGAR prend à sa charge les frais de déplacement et l'exploitant prend à sa charge les professeurs.

Bilan de l'Exploitation du golf par Formule Golf en 2024 :
- Recettes : 1 369 235 € HT (1 329 151 € HT en 2023)
- Dépenses : 1 184 918 € HT (1 288 200 € HT en 2023) auxquelles s'ajoutent les frais de service de la société Formule Golf (130 762 € HT en 2024 et 103 807 € HT en 2023).

Bilan financier du SIGAR :
La gestion du SIGAR conduit pour l'exercice 2024 à un résultat financier présentant un excédent de fonctionnement de 110 294,20 € et un excédent d'investissement de 204 469,05 €. L'excédent cumulé d'investissement demeure positif à 193 107,66 € ce qui permet d'envisager l'autofinancement d'autres projets sans avoir recours à l'emprunt ou à d'autres participations extérieures.

Les résultats financiers du SIGAR étant excédentaires, les communes membres ne sont pas sollicitées pour fournir une contribution financière ni pour équilibrer le fonctionnement de cet équipement sportif ni pour financer les travaux prévus.

Le conseil municipal de prend acte du rapport annuel de l'activité du Syndicat Intercommunal du Gol de l'Agglomération Rennaise (SIGAR) pour 2024

(Votants : 24)
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

Pour extrait conforme,
Le 3 février 2026

Le secrétaire de séance,
Mr FERRE

Le Maire,
André CHOUAN

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa notification ou de sa publication.